

Séance
extraordinaire
19 mars 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^{ème}) JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE 20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Dix (10) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, Michel Desgagnés, chef des opérations à la sécurité incendie, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.03.126

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal. Tous forment le corps complet du conseil municipal.

12.03.127

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Ajout d'une clause à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Mont-Joli*.
4. Motion de félicitations aux bénévoles pour les activités de la semaine de relâche.

5. Opposition à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme LVM dans le dossier de certains lots du parc industriel Pierre De Bané.

FINANCES

7. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2006-1126 et 2006-1142.
8. Adoption d'une résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2012 révisées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
10. Autorisation d'un paiement de 612 246 \$ payable en deux (2) versements pour les services offerts par la Sûreté du Québec.
11. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
12. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation d'embauche d'une animatrice pour l'«Heure du conte ».
14. Autorisation d'embauche pour une formation de moniteur.
15. Adjudication d'un contrat d'embauche à Urba-Solution.
16. Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

17. Désignation des lauréats au Mérite municipal pour 2012.
18. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est du Québec pour l'organisation de la Fête Nationale 2012.
19. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'URLS pour le Camp de jour 2012.
20. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.
21. Autorisation de tarification spéciale à l'organisme Répit-Loisir-Autonomie pour les activités estivales du camp de jour du 25 juin au 10 août 2012.
22. Autorisation de pont payant pour le Club de soccer de Mont-Joli.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Adjudication du contrat de fourniture d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie.

24. Autorisation d'inscription au congrès des chefs en sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

25. Adoption du règlement 2012-1281 relatif à l'aqueduc, aux égouts et aux différents taux pour l'eau et les égouts et modifiant les règlements 2010-1234 et 2011-1258.

AFFAIRES NOUVELLES

26. Approbation d'une animation littéraire dans le cadre des « Rendez-vous de la francophonie 2012 ».

27. Autorisation de vente des parcelles 3, 4, 5 et 6 du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané.

28. Autorisation de vente des parcelles 7 et 8 du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané.

29. Période de questions.

30. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

12.03.128 AJOUT D'UNE CLAUSE À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Cet item est retiré.

12.03.129 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR LES ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

La Ville de Mont-Joli présentait récemment un grand nombre d'activités destinées à animer la semaine de relâche. Sous la supervision de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, un grand nombre de personnes, d'organismes et d'associations ont mis la main à la pâte pour faire de cette semaine un éclatant succès de participation. L'apport de ces nombreux bénévoles s'avère indispensable à la tenue de ces activités. Sans eux, la quantité et la qualité des activités offertes ne pourraient être la même.

Mes collègues du conseil et moi-même désirons rendre hommage à celles et ceux qui se sont impliqués dans la présentation de la programmation de la semaine de relâche. Il convient donc de saluer ces valeureux bénévoles. Nous voulons enfin saluer l'apport des généreux donateurs dont le support financier revêt un caractère crucial pour le succès des activités. À cet égard, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations et de remerciement à l'endroit de :

- **Journée des Flocons :**

- L'équipe des pompiers volontaires, sous la supervision de Richard Ducasse, pour le montage et la supervision des glissades;
- Le Club de natation Les Espadons;
- L'équipe du Firefit;
- Les Cadets de l'aviation à savoir, Jessica Tremblay, Alexandre Mailloux, Alexandre Gauthier, Tommy Ross, François Valois et Pierre-Olivier Tremblay sous la supervision de Marco Ross;
- Pascal Coulombe, pompier volontaire de St-Donat;
- Jonathan Brunet.

- **Journée Boule de Neige et Structures gonflables :**

- Sébastien Thériault, stagiaire;
- Daphné Brunet;
- Sasha Brunet.

- **Les donateurs :**

- Madame Danielle Doyer, députée;
- L'URLS du Bas-St-Laurent;
- Le Club Optimiste de Mont-Joli;
- La Caisse Desjardins de Mont-Joli;
- La Caisse des Mutuellistes de Mont-Joli;
- Le Club Rotary de Mont-Joli.

12.03.130

OPPOSITION À LA *LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT*

CONSIDÉRANT que le projet de loi n^o 89, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*, a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l'environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d'ordonnance au ministre ainsi qu'aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d'approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l'obtention, le maintien ou le renouvellement d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu'une municipalité, un de ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **D'EXPRIMER** l'objection de la Ville de Mont-Joli à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;
- **DE DEMANDER** au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), à monsieur Éric Forest, président de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.03.131 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME LVM DANS LE DOSSIER DE CERTAINS LOTS DU PARC INDUSTRIEL PIERRE DE BANÉ

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme LVM un mandat de services professionnels en deux (2) volets consistant en la préparation des documents requis avant le début des travaux de réhabilitation ainsi qu'un suivi du dossier, et ce, pour un montant total de 5 050 \$ plus les taxes. Les terrains visés par ledit mandat sont situés dans le parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané. De plus, le conseil autorise le versement d'un montant de 6 500 \$ représentant les coûts du mandat accordé par la Ville à la suite de l'offre de services de LVM le 19 septembre 2011.

FINANCES

12.03.132 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 2006-1126 ET 2006-1142

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 27 mars 2012 au montant de 445 500 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt 2006-1142 (Maison des Jeunes) et 2006-1126 (Garage municipal), au prix de 98,399, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

25 100 \$	2,00%	27 mars 2013
25 900 \$	2,15 %	27 mars 2014
26 800 \$	2,30%	27 mars 2015
27 600 \$	2,55%	27 mars 2016
340 100 \$	2,80%	27 mars 2017

- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé.

12.03.133

ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billet un montant total de 445 500 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2006-1142 (Maison des Jeunes)	42 900 \$
2006-1126 (Garage municipal)	402 600 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QU'**un emprunt par billet au montant de 445 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt 2006-1125 et 2006-1142 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le maire ainsi que le directeur des finances et trésorier;
- **QUE** les billets soient datés du 27 mars 2012;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	→	25 100 \$
2014	→	25 900 \$
2015	→	26 800 \$
2016	→	27 600 \$
2017	→	28 400 \$ (à payer en 2017)
2017	→	311 700 \$ (à renouveler)

- **QUE** pour réaliser cet emprunt, la Ville de Mont-Joli doit émettre, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 2006-1126 et 2006-1142, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

12.03.134

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2012 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2012 de l'OMH représentant un montant de 48 840 \$ pour la Ville de Mont-Joli ainsi qu'au coût de financement à long terme des travaux du RAM-C de 4 240 \$.

12.03.135 AUTORISATION D'UN PAIEMENT DE 612 246 \$ PAYABLE EN DEUX (2) VERSEMENTS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec assure le service de police sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'une facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2012 a été présentée par le Ministère de la sécurité publique au montant de 612 246 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit 306 123 \$, au plus tard le 30 juin 2012, et 306 123 \$, au plus tard le 31 octobre 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec selon les échéanciers ci-haut mentionnés.

12.03.136 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en mars 2012 au montant de 182 157,02 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 54 647,11 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut-Maurice-Lamontagne.

12.03.137 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
École du Mistral 20 avril 2012	Inauguration salle spectacle	500 \$

Club Lions 28 avril 2012	Souper de crabes 6 billets à 40 \$	240 \$
Comité relève Journée GRH	Vin d'honneur Publicité dépliant	100 \$ 50 \$
Tour de la relève (cyclisme) 13 juillet 2012	Frais Stade + employés Support financier	400\$ 100 \$
CLAC – Crue des Mots 27 au 29 avril 2012	Prêt d'équipement	Tables, scènes, montage
Tournoi E.J. Bourque	Réception civique	100 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.03.138 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR L'«HEURE DU CONTE »

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Annick Savoie, technicienne en éducation spécialisée, à titre d'animatrice de l'« Heure du conte » à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. L'activité aura lieu à la fin de mars et le mandat de madame Savoie est d'une durée de dix (10) heures au tarif de 13 \$ pour un montant total de 130 \$.

12.03.139 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR UNE FORMATION DE MONITEUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Érika Gauthier à titre d'instructeur pour la dispense d'une formation de moniteur de 25 heures à six (6) candidats, formation qui aura lieu à la piscine Gervais-Rioux de Mont-Joli en avril prochain. Madame Gauthier recevra une somme de 450 \$ soit 25 heures au taux de 18 \$. Elle détient sa certification d'instructeur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne.

12.03.140 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'EMBAUCHE À URBA-SOLUTION

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Jules Banville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une transition entre ledit départ et l'embauche d'un nouvel inspecteur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de recourir aux services de la firme Urba-SOLutions et d'autoriser l'embauche de monsieur Olivier Harrisson à titre d'inspecteur municipal pour la période du 19 mars au 20 avril 2012. Monsieur Harrisson sera disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13 heures à 17 heures. Le tarif d'Urba-SOLutions est de 45 \$ l'heure.

12.03.141 NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de l'inspecteur en bâtiment de la Ville de Mont-Joli, monsieur Jules Banville;

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures pour combler ledit poste a eu lieu au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection afin de procéder aux entrevues menant à l'embauche d'un candidat;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de messieurs Denis Dubé, conseiller responsable et président du comité consultatif d'urbanisme (CCU), Normand Gagnon, conseiller responsable aux ressources humaines, ainsi que Léo Caron, directeur du service des ressources humaines. Madame Lyne Latouche, directrice d'Urbanex, une filiale de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, se joindra également à ce comité.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.03.142

DÉSIGNATION DES LAURÉATS AU MÉRITE MUNICIPAL POUR 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli profite traditionnellement de la Semaine des municipalités pour honorer des personnes et des organismes dont la contribution dans la collectivité a permis d'améliorer la qualité de vie de la population;

CONSIDÉRANT QUE la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions toutes aussi intéressantes les unes que les autres;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de désigner les personnes ou organismes suivants à titre de lauréats du Mérite municipal de leurs catégories respectives pour 2012 :

« Citoyen » : **Monsieur Bernard Tessier**→ Club Richelieu, Quilles Mitis, Fondation Bébé Maxime, Comité conseil

« Organisme » : Le **P'tit Plantarium**→ jardin communautaire

«Employé» : Madame **Julie Bélanger**→ Parent bénévole au Club de Patinage Artistique, présidente du Centre de la Petite Enfance 2006-2008, présidente de la Fondation Norjoli, financement de la cour d'école de Norjoli

« Mérite Jean-Marie Carroll » : **Madame Évelyn Lagacé**→ hockey mineur, hockey junior, Club Optimiste, baseball mineur.

12.03.143

AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2012

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête Nationale du Québec 2012. Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est du Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

12.03.144

AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR LE CAMP DE JOUR 2012

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour reçoit depuis plusieurs années un certain nombre de jeunes ayant des incapacités et nécessitant un encadrement particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) gère un programme d'accompagnement offrant un soutien financier permettant l'embauche de moniteurs spécifiquement affectés à ces personnes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à déposer une demande d'aide financière à l'URLS pour le *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités, édition 2012-2013 volet Organismes et municipalités*. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

12.03 145

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L'AQAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRES) présente sa 35^{ème} conférence sur le thème « Un vent de changement » du 27 au 30 mai 2012 à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Levesque à prendre part à la 35^{ème} conférence de l'AQAIRES à Carleton-sur-Mer du 27 au 30 mai 2012. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 375 \$, plus les taxes, ainsi que des frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

12.03.146

AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE À L'ORGANISME RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE POUR LES ACTIVITÉS ESTIVALES DU CAMP DE JOUR DU 25 JUIN AU 10 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie a présenté une demande à la Ville de Mont-Joli pour le renouvellement de la location à tarif réduit d'un local situé à l'École Lebel;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme utilise le local dans le cadre de la tenue de son camp de jour et qu'il doit s'y installer une semaine avant le début pour quitter la semaine suivant la fin de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, recommande au conseil de consentir l'application du même tarif mensuel de 55 \$, et ce, pour juin, juillet et août;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé d'autoriser la location d'un local de l'École Lebel à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie pour la somme mensuelle de 55 \$, et ce, pour les mois de juin, juillet et août représentant un montant total de 165 \$.

12.03.147 AUTORISATION DE PONT PAYANT POUR LE CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de soccer de Mont-Joli à organiser une campagne de financement sous la formule du « pont payant » le samedi 30 juin 2012 aux intersections Landry / Doucet et Lindsay / Dr René-A.-Lepage.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le Ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.03.148 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN CAMION ÉCHELLE NEUF POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Angèle-de-Mérici et Mont-Joli a convenu de se porter acquéreur d'un camion échelle neuf pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres en ce sens a eu lieu le 13 février 2012 et que deux (2) entreprises ont déposé des soumissions à savoir :

- Camions Carl Thibault : 601 184,00 \$, plus les taxes
- Thibault et Associés : 667 275,00 \$, plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consultant au dossier, monsieur Dan Roy, ing., des Services 10-10 inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à Camions Carl Thibault le contrat relatif à l'achat d'un camion échelle neuf au prix de 601 184 \$ plus les taxes applicables. Le conseil autorise également l'ajout du système ESC, Electronic Stability Control, fourni avec le châssis Spartan, au prix de 2 400 \$ plus les taxes.

12.03.149 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le chef des opérations, monsieur Michel Desgagnés, à participer au congrès des chefs de sécurité incendie qui aura lieu à Rimouski du 2 au 5 juin 2012. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 587,13 \$, taxes incluses, ainsi que de ceux de transports et de restauration, s'il y a lieu.

TRAVAUX PUBLICS

12.03.150 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1281 RELATIF À L'AQUEDUC, AUX ÉGOUTS ET AUX DIFFÉRENTS TAUX POUR L'EAU ET LES ÉGOUTS ET MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2010-1234 ET 2011-1258

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire modifier certaines dispositions contenues aux règlements 2010-1234 et 2011-1258 concernant notamment la tarification applicable pour l'ensemble de ses services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mars 2012 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1281.

AFFAIRES NOUVELLES

12.03.151 APPROBATION D'UNE ANIMATION LITTÉRAIRE DANS LE CADRE DES « RENDEZ-VOUS DE LA FRANCOPHONIE 2012 »

CONSIDÉRANT QUE les « Rendez-vous de la francophonie 2012 » ont lieu de 9 au 25 mars;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre à la population une activité littéraire avec monsieur Pierre Dufort, conteur, le mardi 20 mars à 19 heures à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 200 \$, taxes incluses, à monsieur Pierre Dufort, à titre de cachet pour une animation littéraire le 20 mars 2012 à 19 heures à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers dans le cadre des « Rendez-vous de la francophonie 2012 ».

12.03.152 AUTORISATION DE VENTE DES PARCELLES 3, 4, 5 ET 6 DU PARC INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE PIERRE DE BANÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Transport Gino Bois inc. » désire se porter acquéreur des parcelles 3, 4, 5 et 6 des terrains du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané, parcelles situées à l'angle nord – est de la Route de l'Aéroport et de l'avenue Robert Piché;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de ces parcelles est de 27 871 m² (300 000 pi²) au prix de 3,23 \$ le m² (0,30 \$ le pi²) pour une transaction de 90 000 \$, plus les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à « Transport Gino Bois inc. » des parcelles 3, 4, 5 et 6 des terrains du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané, parcelles situées à l'angle nord – est de la Route de l'Aéroport et de l'avenue Robert Piché le tout représentant une superficie totale de 27 871 m², et ce, aux conditions suivantes :

- Le prix est établi à 3,23 \$ le m² pour une vente totale de 90 000 \$, plus les taxes;
- L'acheteur se conformera aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour ce secteur contenues dans sa lettre du 12 avril 2011;

- L'acheteur s'engage, lorsque la Ville procédera au déplacement de la ligne électrique dans l'axe de l'avenue Robert Piché, à effectuer les prolongements nécessaires et à assumer les frais de raccordement;
- L'acheteur assumera les frais de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville;
- La Ville s'engage à défrayer les coûts de l'opération cadastrale de l'arpenteur géomètre menant à l'enregistrement du nouveau numéro de lot du terrain;

L'acheteur assumera les coûts de bornage du terrain ainsi que les frais notariés reliés à la transaction.

12.03.153

AUTORISATION DE VENTE DES PARCELLES 7 ET 8 DU PARC INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE PIERRE DE BANÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Gagnon désire se porter acquéreur des parcelles 7 et 8 des terrains du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané, parcelles situées à l'angle sud – est de la Route de l'Aéroport et de l'avenue Robert Piché;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale de ces parcelles est de 8 826 m² (95 023 pi²) au prix de 3,23 \$ le m² (0,30 \$ le pi²) pour une transaction de 28 507,98 \$, plus les taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à monsieur Mario Gagnon des parcelles 7 et 8 des terrains du parc industriel aéroportuaire Pierre De Bané, parcelles situées à l'angle sud – est de la Route de l'Aéroport et de l'avenue Robert Piché le tout représentant une superficie totale de 8 826 m², et ce, aux conditions suivantes :

- Le prix est établi à 3,23 \$ le m² pour une vente totale de 28 507,98 \$, plus les taxes;
- L'acheteur se conformera aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour ce secteur contenues dans sa lettre du 12 avril 2011;
- L'acheteur s'engage, lorsque la Ville procédera au déplacement de la ligne électrique dans l'axe de l'avenue Robert Piché, à effectuer les prolongements nécessaires et à assumer les frais de raccordement;
- L'acheteur assumera les frais de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville;
- La Ville s'engage à défrayer les coûts de l'opération cadastrale de l'arpenteur géomètre menant à l'enregistrement du nouveau numéro de lot du terrain;

L'acheteur assumera les coûts de bornage du terrain ainsi que les frais notariés reliés à la transaction.

12.03.154

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie demande si des conditions de financement ont été accordées par la Ville aux acheteurs des terrains du parc industriel Pierre De Bané.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, maire, répond que lesdits terrains seront payés comptant par les promoteurs.

Monsieur Lajoie veut savoir si ces terrains resteront vacants.

Monsieur Bélanger explique que Transport Gino Bois inc. aménagera un garage et des bureaux administratifs pour un investissement total de 1,2 \$. Monsieur Mario Gagnon construira également un garage pour ses poids lourds et ses autobus.

Monsieur Lajoie cherche à savoir s'il y a un lien entre l'arrêté en conseil du 22 février portant sur la qualité de l'eau potable et la résolution par laquelle la Ville appuie la FQM dans sa demande que les municipalités soient soustraites de l'application de la Loi 89.

Monsieur Yves Sénéchal, greffier, précise qu'il s'agit de deux (2) dossiers distincts. La Loi 89 contient des dispositions qui entraînaient d'importants retards dans l'émission des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement. Elle menace également le principe fondamental de présomption d'innocence en forçant les élus et les fonctionnaires à faire la preuve qu'ils ne sont pas responsables lors d'une situation problématique. La FQM et l'UMQ ont des positions similaires dans ce dossier. Le décret, de son côté, instaure un certain nombre de modifications au règlement sur la qualité de l'eau potable.

Monsieur Lajoie demande si les résolutions relatives à deux (2) règlements d'emprunt représentent leur refinancement.

Monsieur le maire lui dit que oui et précise qu'il s'agit des emprunts reliés aux travaux effectués à la Maison des Jeunes et au Garage municipal.

Monsieur Lajoie demande au maire de confirmer que le Château Landry appartient à la Fondation des Amis du Château.

Monsieur Bélanger répond que la Ville n'a pas encore cédé l'édifice puisque cette étape s'inscrit dans le processus de réalisation des travaux de rénovation et que la résolution sur l'engagement de la Ville sur 15 ans a fait l'objet d'une signature de registre. Le Château est donc toujours la propriété de la Ville.

Monsieur Lajoie réfère à une résolution adoptée il y a quelques mois alors que la Ville transférerait une somme d'argent provenant de dons à la Fondation des Amis.

Monsieur Bélanger explique qu'il s'agissait de dons versés au tout début du projet alors que la Fondation n'existait pas encore. Une fois mise sur pied et détentrice d'un compte bancaire, il a été possible de lui remettre ces dons.

Monsieur Lajoie demande si les fonds consentis par des organismes mont-joliens pour l'achat du Château ont été par la suite destinés à sa rénovation de sorte que ce sont les contribuables qui assument l'achat.

Le maire fait valoir que les donateurs étaient d'accord pour procéder ainsi. Il ajoute que c'est la Ville qui aura acheté le Château Landry par son règlement d'emprunt.

12.03.155

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 12, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

